

## **Comment effectuer du lobbying auprès de votre député, suite au dépôt du récent projet de règlement**

### **A. Comment approcher votre député**

On dit souvent que ce sont ceux qui parlent le plus fort qui obtiennent gain de cause. Ce dicton s'avère particulièrement vrai dans les rapports que les électeurs entretiennent avec leurs représentants élus.

D'abord, il est important de reconnaître que très peu de citoyens communiquent avec leurs représentants élus. D'ailleurs, plus de la moitié de l'électorat ne prend même pas la peine de voter régulièrement. De ce fait, lorsqu'un député reçoit un appel personnel, une lettre ou plus particulièrement une visite de la part d'un électeur qui désire discuter d'un enjeu politique, il le prend très sérieusement.

C'est pourquoi vos communications peuvent avoir un impact réel. Combinées avec les appels téléphoniques, les lettres et les visites de plusieurs autres parents-éducateurs auprès de plusieurs autres députés à travers la province, vos communications peuvent changer la direction que prend le gouvernement.

**Que vous choisissiez d'écrire, de téléphoner ou de rendre une visite, soyez poli, respectueux et exprimez votre appréciation pour le travail que fait votre député.**

Les députés travaillent généralement de longues heures et ont souvent le sentiment que leurs efforts ne sont pas reconnus par les électeurs. Soyez aussi conscient qu'ils font partie d'une équipe (le caucus, dont font partie les autres députés de son parti) et qu'ils ne peuvent changer à eux seuls les lois ou projets de loi.

Une visite est plus efficace qu'un appel téléphonique, un appel téléphonique est plus efficace qu'une lettre et une lettre est plus efficace que de ne rien faire. **Compte tenu de l'urgence d'exprimer votre point de vue sur le projet de règlement déposé récemment, nous vous encourageons fortement à appeler ou à prendre rendez-vous pour une visite en personne auprès de votre député.** Lorsque vous téléphonez à votre député, ne vous contentez pas de parler simplement à son attaché politique, mais demandez plutôt que le député communique avec vous directement. Il convient de fournir à l'attaché toute l'information relative au sujet en cause mais insistez pour que le député vous donne lui-même des nouvelles. Lorsque vous discuterez avec votre député, exposez-lui vos préoccupations face au projet de règlement. Demandez à votre député de transmettre vos préoccupations au ministre et demandez-lui de vous contacter par la suite afin de vous faire part des résultats de cette conversation.

Si vous rendez visite à votre député, assurez-vous d'être ponctuel. Amenez avec vous un ami ou un autre parent-éducateur que vous connaissez bien si vous n'êtes pas à l'aise d'y aller seul. N'ayez pas peur de partager certaines de vos histoires à succès et de parler des avantages que vos enfants et votre famille retirez de l'éducation à la maison. Assurez-vous de fournir par écrit, en une page ou moins, les points spécifiques que vous désirez soumettre à son attention. Lorsque votre député entreprend certaines

actions pour vous, assurez-vous de lui exprimer votre gratitude, même s'il ne réalise pas tous les objectifs que vous visiez.

Toutes les coordonnées de votre député se trouvent sur le site Web de l'Assemblée Nationale. **Vous trouverez sur la page d'accueil un outil de recherche « Trouver un député par code postal, par nom ou par circonscription ».** Utilisez le numéro de téléphone ainsi obtenu afin d'appeler le bureau de votre circonscription. Si vous n'obtenez pas de réponse, assurez-vous de faire un suivi jusqu'à ce que vous puissiez parler à quelqu'un et que vous puissiez demander de parler directement à votre député.

Lancez un appel à tous vos proches qui comprennent et soutiennent vos efforts de scolarisation à la maison et demandez-leur de communiquer avec leurs députés. S'ils consentent à le faire, ils devront comprendre les problèmes que pose le projet de règlement et être mis au courant des points qui doivent être soulevés lorsqu'ils joindront leur député.

## B. Comment trouver les coordonnées de votre député

1. Rendez-vous sur le site Web de l'Assemblée Nationale : <http://www.assnat.qc.ca/fr/index.html>
2. Sur la page d'accueil, localisez l'outil de recherche d'un député et inscrivez-y votre code postal afin de lancer la recherche:

Quatre façons d'obtenir de l'aide pour votre recherche :

- [Aide à la recherche](#)
- [Sujets de A à Z](#)
- [Documents des années précédentes accessibles en ligne](#)
- Demandez l'assistance du service de la référence de la Bibliothèque au 418 643-4408

<b>Mots clés</b> VOTRE CODE POSTAL	<b>Section</b> Députés
<b>Sélection d'un groupe</b> Députés en fonction	
<b>Circonscription</b> Toutes les circonscriptions	
<b>Allégeance politique</b> Tous les partis	
<b>Région administrative</b> Toutes les régions	
<b>Fonction parlementaire</b> Toutes les fonctions	
<b>Commission parlementaire</b> Toutes les commissions	
<b>RÉINITIALISER</b> <b>RECHERCHER</b>	

3. Vous obtiendrez le nom de votre député accompagné de sa photo. Cliquez sur son nom afin d'accéder à ses informations et coordonnées.

### **C. Points à aborder lors de votre appel ou de votre visite à votre député**

1. Je vous appelle pour vous signaler que je suis fermement opposé au projet de règlement déposé le 27 mars, qui viendrait modifier le Règlement sur l'enseignement à la maison;
2. Le ministre Roberge a déclaré à maintes reprises que les enfants éduqués à la maison n'ont l'obligation d'apprendre que les mathématiques, le français une langue seconde, ce qui est incorrect. Le règlement de M. Proulx (art. 4(2) (a)-(d)) exige en fait que les élèves étudient le français, une langue seconde et les mathématiques plus au moins une matière choisie parmi chacun des domaines d'apprentissage suivants : (a) mathématiques, science et technologie (b) arts (c) développement personnel; et (d) pour les élèves âgés de 9 ans et plus, les sciences sociales. Ces matières additionnelles ne sont pas facultatives mais obligatoires;
3. Si le projet de règlement vise à corriger le problème des écoles religieuses illégales, comme le ministre l'a indiqué, la portée du projet de règlement devrait être restreinte afin de s'assurer que des milliers de parents éducateurs qui se conforment à la loi ne soient pas pénalisés;
4. Le projet de règlement tente d'imposer le programme d'études provincial aux parents éducateurs, ce qui désavantage les élèves qui utilisent actuellement des curriculums et programmes d'études personnalisés. Cette situation sera particulièrement dévastatrice pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage;
5. Nous n'avons même pas eu un an pour observer le fonctionnement du règlement actuel. Celui-ci inclut déjà de nombreux mécanismes de suivi qui garantissent une éducation appropriée en dehors du contexte de l'école publique. Ces mécanismes incluent un projet d'apprentissage détaillé, des rapports de la progression de l'enfant, ainsi qu'une évaluation effectuée par une tierce partie, tel qu'un enseignant, une commission scolaire ou une école privée.
6. Le règlement actuel a été mise en place suite à des discussions et consultations approfondies qui ont eu lieu à la Table de concertation, avec des associations d'école-maison ainsi qu'avec des familles qui font l'école-maison. Déposer un projet de règlement sans même informer aucune de ces parties, alors que ce texte vient apporter des changements drastiques au règlement qui a déjà été adopté après une longue consultation, démontre un sérieux manque de considération pour les communautés ainsi affectées;
7. (Au moment de conclure l'appel, demandez à votre député de transmettre vos préoccupations au ministre, puis demandez-lui de vous contacter lorsqu'il aura obtenu une réponse du ministre.)